

Le **12 février 2014** à 20 heures, les membres du **Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse DORE, Mrs Michel COURAGEOT, Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN membres du Bureau.

Etaient excusées : Mmes Marie-Thérèse HURNI et Ghislaine PERRIN.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 9

Membres Votants : 9

**Ouverture de crédits par anticipation** : Le Président présente aux membres du Bureau, une proposition d'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif 2014. Il indique que des crédits doivent être ouverts afin de régler des factures concernant des programmes de travaux en cours. Dans l'attente du budget, le Président rappelle qu'il est possible d'effectuer ces ouvertures dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité cette proposition qui sera soumise au conseil communautaire.

**Ligne de trésorerie** : Un crédit relais a été remboursé le 15 février à hauteur de 310 000 €. Ce remboursement fera l'objet d'une ligne budgétaire. Le Président indique la possibilité de recourir à une ligne de trésorerie plutôt que ce type de produit, afin de faire l'avance de trésorerie pour le paiement des acomptes au SMICTOM Centre, notamment. L'avantage de la ligne de trésorerie est qu'elle n'a pas d'incidence budgétaire.

Les élus décident de revoir ce point au moment de l'élaboration du budget primitif 2014.

**Création d'un poste d'Attaché territorial** : Le Président informe que Nadège Toutain a été promue au tableau d'avancement au grade d'attaché territorial et indique vouloir la nommer sur ce grade. Après en avoir délibéré, les membres du Bureau créent à l'unanimité ce poste.

**Proposition audit bâtiments scolaires** : Dans le cadre de l'étude sur le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes, le Président propose de faire réaliser un audit sur l'état des bâtiments communaux dédiés au scolaire. Monsieur Maillot indique qu'il est nécessaire de chiffrer le coût à venir des travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments scolaires. Ces éléments financiers permettront d'avoir une visibilité à long terme, de l'incidence du transfert de cette compétence, tant en fonctionnement qu'en investissement. Cela permettra également de planifier à l'avance les programmes d'entretien et de rénovation.

Monsieur Voirin confirme que le conseil municipal de Froncles souhaite connaître ces éléments. Il ajoute que le coût des rénovations de bâtiments aura une incidence sur la fiscalité de la communauté de communes et que le transfert de la compétence doit donc tenir compte de ces éléments.

Monsieur Majorkiewiez demande si les bâtiments scolaires de Vignory, désaffectés, entrent dans les champs de cet audit. Le Président indique que l'étude doit porter sur les bâtiments actuellement utilisés au niveau scolaire. Elle ne peut pas être basée sur des ouvertures de classes éventuelles.

Monsieur Roy indique qu'une étude a été réalisée sur la commune de Bologne, au niveau des bâtiments scolaires, dans le cadre de l'étude de faisabilité de création d'un réseau de chaleur.

Le Président confirme qu'il souhaite confier cette étude au maître d'œuvre qui a été retenu pour la réhabilitation du pôle maternelle à Soncourt et du pôle élémentaire à Viéville, et qui possède déjà les éléments nécessaires sur les bâtiments scolaires du SIVOM. Ce même maître d'œuvre va intervenir sur la création de la restauration scolaire et micro-crèche à Bologne et possède donc certains éléments.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent à l'unanimité le lancement de cet audit qui sera un élément d'aide à la décision dans le cadre du transfert de la compétence scolaire.

Monsieur Maillot sollicite les Maires des communes concernées pour la fourniture des plans des locaux scolaires.

**Information audit exonérations de charges MARPA** : Le Président informe avoir signé un contrat avec la société NEOPTIM concernant un audit pour la récupération de charges sociales au niveau du personnel de la MARPA. En effet, la réglementation prévoit certaines exonérations de charges dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées. La MARPA est une petite unité de vie avec des logements où les résidents sont considérés être à leur domicile. Le contrat prévoit que la société se rémunère à hauteur de 30% des économies réalisées. Compte-tenu de la complexité de la législation et du montage du dossier pour déposer un rescrit auprès de l'URSSAF, les membres du Bureau confirment la légitimité du contrat et approuvent la décision.

### **Démarche d'intervention du Pays de Chaumont** – réunion du 20 février à Brottes

Monsieur Roy rappelle la réunion prochaine prévue dans le cadre de l'évaluation obligatoire des Pays. Il indique le changement de dénomination à venir des Pays, à savoir : Pôle d'Equilibre Territorial Rural dont le statut serait celui d'un syndicat mixte ferme. Il invite les élus à être présents à cette rencontre qui a pour but de dégager des perspectives sur les 4-5 ans à venir.

**Un point est fait sur les différents travaux en cours.** Le Bureau décide de présenter le compte administratif 2013 lors de la prochaine assemblée. Le Président indique qu'un bilan des services sera également présenté lors de cette réunion, avec reprise des coûts de fonctionnement, fréquentation, etc, des équipements communautaires.

Il est décidé de proposer le vote du budget primitif après le renouvellement des élus municipaux et communautaires.

**MARPA :** L'effectif des résidents de la MARPA est toujours en hausse. Au niveau du bâtiment, le Président indique être toujours en litige avec la société IDEX. Plusieurs recours ont été déposés au titre de la dommage ouvrages. Un expert a été mandaté pour statuer sur ces litiges.

**Programme Embellissement de villages :** La fin des travaux de Provenchères est en cours. La phase de la tranche ferme du programme embellissement 9 villages va donc être terminée. La tranche conditionnelle devra faire l'objet d'une réévaluation et les demandes de subventions devront être déposées en conséquence. Ce programme sera donc étudié au moment du budget primitif pour une nouvelle planification à compter de 2015 (dossiers DETR à déposer fin 2014).

**Château de Vignory :** Le programme de rénovation sera également vu au moment du budget primitif 2014. Des subventions étant déjà accordées, les travaux correspondants seront prioritaires.

**Plan Local d'Urbanisme :** le Président confirme l'attitude du Maire de Sexfontaines qui a refusé de fournir le plan cadastral de la commune, ce qui a entraîné un retard dans le traitement de ce dossier.

**Meublés Clévacances :** le Président indique que les meublés de Froncles et Soncourt ont été maintenus dans leur classement clévacances. Il ajoute que le jury a été très satisfait du parfait état d'entretien des meublés touristiques. Monsieur Maillot tient à souligner le travail remarquable de Mmes Fahy et Palos à ce sujet.

**Aménagement de l'espace :** la deuxième commission s'est réunie et a proposé de statuer sur l'intervention des services techniques (ST) dans les communes membres. Elle a confirmé que les matériaux et matériel étaient à la charge des communes lorsque celles-ci avaient passé une convention avec la communauté de communes. En cas de fourniture du matériel ce service est facturé à un prix de l'heure. Une liste des travaux relevant du ST ou du chantier d'insertion va être proposée en fonction de la nature des travaux à réaliser. M. Gullaude indique qu'il va lancer un appel à projets afin de pouvoir planifier au mieux les interventions des deux services.

Le Président souligne enfin que les embellissements réalisés dans les communes au titre de la compétence embellissement de villages ou petits patrimoines font l'objet d'un entretien par les communes et non la communauté de communes.

**Cas particuliers redevance Ordures Ménagères :** Les membres du Bureau étudient trois cas de demandes d'exonération de la redevance ordures ménagères. Après étude, ils confirment que les maisons inhabitées ne peuvent pas faire l'objet d'une exonération et entrent dans la catégorie « résidence vacante ». Le Président informe que suite à un courrier du médiateur de la république, il a saisi l'association des maires pour une analyse juridique à ce sujet. Celle-ci confirme bien que c'est au redevable d'apporter la preuve de la non utilisation du service et qu'en cas d'élimination de déchets par lui-même, il doit également fournir un justificatif de l'élimination conforme à la réglementation en vigueur. Monsieur Maillot insiste sur le fait que les habitations vacantes doivent être facturées et que les attestations d'exonération par les Maires doivent rester exceptionnelles et ne peuvent concerner que des habitations en état d'abandon ou réellement inhabitables.

**Halte nautique de Viéville :** une demande d'emplacement a été faite pour un bateau dont l'usage est un meublé de vacances.

**Prochain conseil communautaire :** fixé au 11 mars 2014 à 20h, à Vignory.